

Face à vous,
**UN PROFESSIONNEL
QUI S'ENGAGE**

Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel.

Agir avec loyauté, compétence, diligence au mieux des intérêts de ses clients.

Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.

S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.

Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.

Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération.

Respecter le secret professionnel.

S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.